

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal – DQ8

1. En 2013, l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a publié son *Plan directeur des berges* dans lequel il était mentionné que le nombre de vues et de point de mise à l'eau sur la rivière des Prairies est limité malgré le fait que plus de 50 % de la rive se trouve en terre publique. Une multiplication des occasions pour les citoyens de s'approprier la rivière tout en y augmentant le potentiel récréatif était souhaité.

a) Depuis la publication de ce rapport, quelles ont été les actions réalisées pour rencontrer cette volonté d'augmenter l'accès à la rivière des Prairies?

Réponse :

Vers 2013, installation d'un quai au parc Beauséjour avec ajout de conteneur en 2018 pour entreposage d'équipement.

Le quai situé derrière l'école Sophie-Barat a été acquis conjointement par l'arrondissement et l'école, selon un partage à parts égales (50-50), et fait l'objet d'une utilisation commune. Le grand conteneur appartient à l'école; il s'agit d'un don d'Hydro-Québec effectué à la suite des travaux de réfection des berges.

En 2016, travaux d'aménagement des berges – Parc Raimbault : la stabilisation et le renforcement des berges, la protection contre l'érosion, la renaturation des rives et l'amélioration de l'accès public à la rivière des Prairies.

En 2018, travaux d'aménagement de l'avenue Park Stanley (parcours Gouin) : projet de piétonnisation et de requalification de l'espace public en transformation de la rue en oasis urbaine piétonne reliant le parc Maurice-Richard et le parc Basile-Routhier : Amélioration de l'accès aux berges et au Parcours Gouin, installation de mobilier urbain (chaises longues, tables à pique-nique, station de réparation de vélos, jeux peints au sol, conteneurs d'animation et d'agriculture urbaine). Réalisation d'activités culturelles et sportives afin de favoriser l'appropriation du lieu par les citoyens. D'abord réalisée comme piétonnisation temporaire à l'été 2015 dans le cadre du Programme des rues piétonnes et partagées.

En 2019, travaux d'aménagement – Parc Nicolas-Viel : la stabilisation des berges de la rivière des Prairies afin de limiter l'érosion, la végétalisation de la bande riveraine, la réfection de sentiers, l'amélioration des aires de jeux, la mise aux normes de l'éclairage, la rénovation du belvédère et du monument commémoratif, le réaménagement général du parc et l'amélioration de l'expérience des visiteurs tout en protégeant l'écosystème riverain.

b) À ce jour, quels sont les orientations de l'Arrondissement en matière de valorisation des berges de la rivière des Prairies?

Réponse : L'arrondissement à présentement une orientation du maintien des actifs.

c) Quels sont les projets envisagés dans le secteur du projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard?

Réponse : Réaménagement du parc Louis-Hébert et aménagement d'un parc sur le terrain du Fort-Lorette à la suite des travaux d'Hydro-Québec.

2. Le *Plan stratégique 2022-2025* de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville présentait cet objectif : « Poursuivre le développement de l'offre de services du Parcours Gouin et améliorer l'accès aux berges, notamment par l'aménagement d'une promenade riveraine entre le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et le parc Louis-Hébert » (p. 17).

a) Ce projet de promenade riveraine est-il toujours d'actualité? Veuillez en expliquer les raisons.

Réponse : Le projet de promenade riveraine demeure toujours d'actualité. Toutefois, à ce jour, les possibilités d'aménagement se limitent principalement aux secteurs situés en rive du parc Louis-Hébert ainsi qu'entre le parc-nature de l'Île-de-la-Visitation et la rue du Fort-Lorette.

Quant au prolongement de la promenade riveraine à l'arrière du mur Simon-Sicard, les coûts associés à sa réalisation sont actuellement jugés trop élevés, notamment en raison des expropriations qui seraient nécessaires pour permettre son implantation. Par conséquent, ce scénario n'est pas envisagé à court terme.

b) Le cas échéant, quel est son échéancier et l'état des discussions avec les

Réponse : Sans objet.



Valérie Simard, ing. - cheffe division études-techniques

Ville de Montréal - Ahuntsic-Cartierville 7 juillet 2026